AR-Préfecture
095-219503943-20261002-7-AR
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 02-10-2026
Publication le : 02-10-2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

ARRÊTE DU MAIRE N°2026/107

OBJET : Portant fermeture temporaire du stade Jean Brestel à l'occasion de l'organisation du « Méry Fit spécial Octobre Rose » le dimanche 4 octobre 2026

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code de la route, notamment ses dispositions relatives aux pouvoirs de police de la circulation et du stationnement ;

Vu la nécessité d'assurer la sécurité des participants, des organisateurs et du public à l'occasion de l'organisation de la manifestation dénommée « Méry Fit spécial Octobre Rose » ;

Considérant que la Ville de Méry-sur-Oise organise le dimanche 4 octobre 2026 entre 8 heures et 17 heures, une manifestation sportive et de sensibilisation dénommée « Méry Fit spécial Octobre Rose » au stade Jean Brestel ;

Considérant que l'organisation de cette manifestation nécessite de disposer temporairement de l'intégralité des installations et espaces du stade Jean Brestel afin d'assurer son bon déroulement et la sécurité des participants et du public ;

Considérant que cette manifestation entraîne l'annulation des matchs de football initialement programmés au stade Jean Brestel le dimanche 4 octobre 2026 ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, de réglementer temporairement l'accès au stade ainsi que le stationnement aux abords de celui-ci ;

ARRÊTE

Article 1 – Le stade Jean Brestel, situé à Méry-sur-Oise, est fermé au public et aux activités sportives habituelles le dimanche 4 octobre 2026 de 8 heures à 17 heures, à l'occasion de l'organisation du « Méry Fit spécial Octobre Rose ».

L'accès au stade est réservé aux organisateurs, aux participants, aux intervenants et aux personnes dûment autorisées dans le cadre de la manifestation.

Article 2 – Les matchs et activités de football initialement programmés au stade Jean Brestel le dimanche 4 octobre 2026 sont annulés en raison de l'organisation de la manifestation précitée.

AR-Préfecture
095-219503943-20261002-7-AR
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 02-10-2026
Publication le : 02-10-2026

Les utilisateurs habituels des installations sportives sont invités à prendre toutes dispositions utiles en conséquence.

Article 3 – Le stationnement des véhicules est réservé aux participants et au public de la manifestation « Méry Fit spécial Octobre Rose » dans les emplacements de stationnement identifiés à proximité du stade Jean Brestel ou signalés à cet effet.

Tout véhicule ne respectant pas cette réservation pourra faire l'objet des mesures prévues par la réglementation en vigueur.

Article 4 – La signalisation réglementaire nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place par les services municipaux.

Les dispositions du présent arrêté seront portées à la connaissance des usagers par tout moyen approprié.

Article 5 – La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au représentant de l'État dans le département.

Article 6 – Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 7 – Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département.

Fait à Méry-sur-Oise, le 25 septembre 2026

Le Maire,

MAIRIE DE MÉRY-SUR-OISE
VAL D'OISE

Pierre-Edouard EON
Vice-Président du conseil départemental
du Val-d'Oise